



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15 décembre 2020

Modalités de tenue de l'Assemblée Générale Mixte du 18 décembre 2020 à huis clos

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, liée au SARS-CoV-2, le Conseil d'administration a décidé de tenir l'assemblée générale mixte du 18 décembre 2020 à huis-clos, sans la présence physique des actionnaires et des personnes ayant le droit d'y assister, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance modifiée n° 2020-321 du 25 mars 2020.

Il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission, mais cette assemblée sera intégralement retransmise sur le site dédié https://channel.royalcast.com/webcast/sofragi/20201218_1, en direct dès 10h00. Elle sera également consultable en différé, et cela pendant 5 ans, à cette même adresse.

Il est précisé que cette retransmission en direct de l'assemblée ne permettra pas d'interaction avec les membres du bureau (ni vote, ni question).

Il est rappelé que pour exercer leurs droits de vote, les actionnaires devront (i) soit voter par correspondance (le cas échéant par email à ct-assemblees@caceis.com pour les actionnaires au nominatif) ou donner pouvoir (le cas échéant par email à l'adresse ct-mandataires-assemblees@caceis.com) jusqu'au 15 décembre 2020 minuit, (ii) soit voter en ligne jusqu'au 17 décembre à 15 heures via la plateforme VOTACCESS à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com>.

S'agissant de leur faculté de poser des questions écrites, les actionnaires pourront les adresser par email jusqu'au 16 décembre 2020, à 12 heures à l'adresse contact@cybele-am.fr dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les réponses du Conseil seront publiées sur le site internet de la société, dans la rubrique « Assemblées générales ».

L'ensemble des modalités de participation à cette assemblée figure sur le site internet de la Société dans l'onglet « Assemblées Générales » : <http://www.sofragi.fr/communiques-de-presse/assemblees-generales>.

Le Président de séance de cette assemblée générale sera Monsieur Christian Dormeau, en sa qualité de Président Directeur Général, tandis que les fonctions de scrutateurs ont été attribuées par le Conseil d'administration à Madame Elisabeth Aubineau (représentant Aviva Vie) et à Monsieur Patrick Leroy (représentant AgricA Épargne).

Il est conseillé aux actionnaires de se rendre régulièrement sur l'onglet « Assemblées Générales » du site internet de la Société afin de prendre connaissance des dernières informations en rapport avec cette assemblée générale.

* * *

Ce communiqué est disponible sur le site www.sofragi.fr

SOFRAGI est une société d'investissement à capital fixe (SICAF) ayant la forme d'une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris sous le symbole SOFR. Les actions ne peuvent être rachetées par la SICAF à la demande de ses actionnaires.

* * *